

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### DECRET N° 100/161 DU 18 JUILLET 2016 PORTANT MISE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES D'UN OFFICIER DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/023 du 31 décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale ;

Vu la Loi n° 1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/298 du 21 novembre 2011 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/125 du 19 avril 2012 Portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Revu le Décret n°100/117 du 03 juin 2016 portant Révocation de certains Officiers de la Police Nationale en ce qui est de l'OPC2 Gérard SABAMAHORO ;

Vu le Dossier administratif de l'intéressé ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

**DECRETE :**

13

4

C

**Article 1 :** L'Officier de Police Chef de Deuxième Classe (OPC2) Gérard SABAMAHORO, Matricule OPN 0673 est mis en disponibilité de service pour motif de convenance personnelle pour une durée de cinq ans.

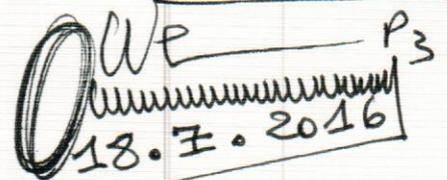
**Article 2 :** Durant cette période, l'intéressé perd le droit à l'avancement de grade et au traitement et autres avantages sociaux.

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

**Article 4 :** Le Ministre de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent Décret qui prend effet à partir du 09 avril 2015.

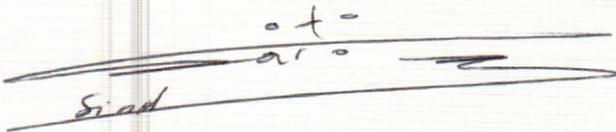
Fait à Bujumbura, le 18 juillet 2016

Pierre NKURUNZIZA.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Alain Guillaume BUNYONI,  
Commissaire de Police Chef.